

| Fiche d'indicateur – Indicateurs de référence agrégés (ARI) | |
|--|--|
| FS 1 | |
| Défis globaux – Politiques en matière de sécurité alimentaire et de nutrition | |
| yy normes internationales, politiques globales et processus politiques élaborés dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition | |
| Thème prioritaire du message 2017 – 2020 | <i>Sécurité alimentaire et nutrition</i> |
| Définition (description, précision, qualification) | <p><i>Le concept de la sécurité alimentaire a été défini lors du Sommet mondial de l'alimentation. Cette définition, reprise par la FAO, est la suivante : « La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. »</i></p> <p><i>Partant de cette définition, la DDC distingue huit priorités thématiques à faire valoir dans son dialogue politique :</i></p> <p><u><i>1^{er} champ thématique : durabilité de l'agriculture et des systèmes de production</i></u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Efficacité de l'innovation et de la vulgarisation dans l'agriculture</i> - <i>Réduction de l'empreinte écologique de l'agriculture :</i> - <i>Sauvegarde de l'agrobiodiversité</i> - <i>Systèmes novateurs de protection du revenu des agriculteurs</i> <p><u><i>2^e champ thématique : contexte normatif favorable à la sécurité alimentaire et à la nutrition</i></u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire et de la nutrition</i> - <i>Sécurité de l'accès à la terre et des droits fonciers</i> - <i>Investissements responsables dans l'agriculture</i> - <i>Amélioration générale de l'alimentation</i> |
| Mesures | |
| Unité de mesure 1 | <i>yy normes internationales, politiques globales et processus politiques élaborés dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition</i> |
| Période d'observation | À préciser dans le rapport annuel |
| Pays couverts (dans le cas de programmes globaux, régionaux et d'ONG) | À préciser dans le rapport annuel |
| Ventilation des données personnalisées (p. ex. selon le sexe ou le niveau de pauvreté) | <i>Aucune</i> |
| Source des données – où trouver les données ? | <i>Rapports annuels des programmes globaux (éventuellement rapports annuels des buco)</i> |

| | |
|--|---|
| Méthode de collecte des données – comment se procurer les données ? | <i>Monitoring des programmes globaux</i> |
| Responsabilité – qui collecte les données ? | <i>Programmes globaux spécifiques</i> |
| Exemples de messages à destination du public | |
| <p><i>L'élimination de la faim et de la malnutrition est conditionnée par la mise en place de politiques, de législations et de stratégies efficaces. Les principes approuvés à l'échelle globale ou régionale encouragent la mise en place ou l'amélioration des politiques nationales.</i></p> <p><i>Préconiser et encourager la conception et la mise en œuvre de structures normatives internationales, de directives non contraignantes et de normes techniques ouvrant la voie à la fois à des politiques nationales et à des initiatives du secteur privé permettant de créer un environnement dans lequel les petits agriculteurs, les familles et les femmes, en particulier, ont accès à la terre ainsi qu'à d'autres ressources naturelles, et de concrétiser le droit à une alimentation adéquate et nourissante pour tous.</i></p> <p><i>Au cours des dernières années, les normes internationales, politiques globales et processus politiques ont été élaborés avec la contribution de la DDC dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition.</i></p> <p><i>Cette contribution, la DDC l'a apportée en soutenant l'élaboration, la mise en œuvre et le monitoring de normes internationales non contraignantes, y compris l'obligation de rendre des comptes en matière de droit à l'alimentation, par le biais de plateformes ou d'organismes internationaux tels que le Conseil des droits de l'homme ou le Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Il s'agit là des principales plateformes ouvertes et multipartites s'occupant de promouvoir la sécurité alimentaire et la nutrition dans le monde.</i></p> | |
| Liens vers le message 2017 – 2020 et vers les ODD (SDG) | |
| Objectif en matière d'efficacité (Objectif d'effets) | <p>OE 1 Défis mondiaux</p> <p><i>La Suisse contribue au développement du système onusien, des banques de développement et autres fonds et réseaux globaux pour mieux répondre aux Objectifs de développement durable (ODD) et aux défis globaux en matière de changement climatique, de gestion de l'eau, de santé publique, de sécurité alimentaire et de migration. Elle veille à ce que les agendas internationaux et national s'enrichissent mutuellement.</i></p> |
| Champ d'observation | <i>1.1 Contribution (de manière sélective) à la définition de normes, aux politiques globales et aux processus de politiques relatifs au changement climatique, à l'eau, à la santé, à la sécurité alimentaire et à la corrélation entre migration et développement.</i> |
| Liens vers les cibles et indicateurs ODD | <p>ODD 2.1 <i>D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une nourriture saine, nutritive et suffisante</i></p> <p>2.1.2 Prévalence de la population souffrant d'une insécurité alimentaire modérée ou grave</p> |

ODD 2.2

D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.

ODD 2.3

D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles

2.3.2 Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, par sexe et statut d'autochtone

ODD 2.4

D'ici 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.

2.4.1 Proportion des surfaces agricoles exploitées de manière productive et durable

ODD 2.5

D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux régional, national et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.

2.5.1 Nombre de ressources génétiques végétales ou animales destinées à l'alimentation ou à l'agriculture préservées dans des sites de conservation à moyen ou à long terme

2.5.2 Proportion des espèces locales classifiées comme étant menacées, non menacées ou dont le niveau de risque d'extinction n'a pas pu être déterminé.

ODD 3.2

D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néo-natale à 12 pour 1000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1000 naissances vivantes au plus.

ODD 3.4 (nutrition comprise) D'ici à 2030, réduire d'un

| | |
|----------------------------------|---|
| | <i>tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être.</i> |
| Responsabilité thématique | <u>Point focal Agriculture et sécurité alimentaire</u> |